



**PROCES-VERBAL DU BUREAU  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE  
DE LA LIGUE REGIONALE DE GOLF PARIS ILE-DE-FRANCE  
DU 12 NOVEMBRE 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
Et le mardi 12 novembre,  
A 18 heures 30.**

**Considérant l'article 5 des statuts et l'annexe II du règlement des opérations électorales de la Ligue régionale qui autorise le vote par correspondance ;**

**Après informations préalables faites aux Clubs membres de la Ligue ;**

**Considérant que l'ensemble des documents électoraux ont été mis à disposition sur le site de la Ligue et que les bulletins de vote personnalisés ont été transmis, par email, aux Présidents et aux Gestionnaires des Clubs le 29 octobre 2024, avec relances les 4 et 6 novembre 2024 ;**

**Considérant que Comité Directeur de la Ligue, dans sa séance du 20 septembre 2024, a décidé que :**

- 1. Les Clubs s'exprimeront en votant exclusivement par correspondance (date limite de réception du vote par correspondance : jeudi 7 novembre 2024 à 12h00 - heure locale) ;**
- 2. Conformément aux préconisations de la Fédération Française de Golf, cette élection par scrutin de liste se déroulera sous le contrôle d'un tiers de confiance en l'espèce un commissaire de justice de l'Office de Commissaires de Justice DE LEGE LATA**
- 3. La réunion du Bureau de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2024 prendra acte des résultats du vote par correspondance.**

\*\*\*\*\*

Le Bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire est composé de Messieurs Bertrand MAYER (Président de la Ligue), Gilbert CHAUVEL (Secrétaire de séance) et de Madame Isabelle MORISSON-COUDERC (Membre du Comité Directeur).

\*\*\*\*\*

Monsieur Bertrand MAYER en sa qualité de Président de la Ligue Régionale de Golf Paris Ile-de-France préside le bureau de l'Assemblée Générale et ouvre la séance à 18 heures 30.

**1. Les modalités d'approbation des résolutions mises à l'ordre du jour :**

S'agissant d'une Assemblée Générale Ordinaire, aucun quorum n'est fixé par les statuts, elle peut donc délibérer valablement à la majorité simple des suffrages exprimés.

**2. Représentation des Clubs et nombre de voix (vote par correspondance) :**

Il est rappelé que, pour la première fois de l'histoire de la Ligue Régionale de Golf Paris Ile-de-France, les représentants des Gestionnaires de Clubs de Golf mixtes disposaient du droit de vote (*répartition à égalité avec le Président de l'Association Sportive*).

A la clôture du vote par correspondance, le nombre de votants et de voix recevables sont les suivants :

NOMBRE DE VOTES VALABLEMENT EXPRIMES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
<b>100</b>	<b>80 722.50</b>

Ceci étant précisé :

- Il est rappelé que les votes étaient ouverts à partir du 4 novembre 2024 à 12 heures 00 et qu'ils se sont clos le 7 novembre 2024 à 12 heures 00 ;
- Il est présenté aux membres du Bureau de l'Assemblée Générale les résultats du vote par correspondance résolution par résolution.

\*\*\*\*\*

Résultat de l'élection de la liste de la Ligue Régionale de Golf Paris Ile-de-France menée par Monsieur Christophe BUSNEL

A la lecture du Procès-Verbal de Constat élaboré par l'Office de Commissaires de Justice DE LEGE LATA, la liste conduite par Monsieur Christophe BUSNEL est élue dans les conditions suivantes :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>96.1 %</b>	<b>0.7 %</b>	<b>3.2 %</b>

En application des statuts de la Ligue Régionale de Golf Paris Ile-de-France, Monsieur Christophe BUSNEL, en tant que tête de liste, est élu Président de la Ligue Régionale de Golf Paris Ile-de-France.

Pouvoirs pour les formalités

Le Bureau de l'Assemblée Générale donne tout pouvoir au nouveau Président de la Ligue Régionale de Golf Paris Ile-de-France à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises, dans les conditions suivantes :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
96.1 %	0.7 %	3.2 %

\*\*\*\*\*

**CLÔTURE DE SEANCE**

Le Président de la Ligue Régionale de Golf Paris Ile de France lève la séance à 19 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, pour valoir et faire valoir ce que de droit ainsi que son annexe (*Procès-Verbal de Constat du Commissaire de Justice*)

Le présent procès-verbal et son annexe sont mis à disposition sur le site de la Ligue. Ils pourront également être transmis, par voie électronique, sur demande d'un Président ou d'un Gestionnaire de Club à [administratif@lpgidf.com](mailto:administratif@lpgidf.com)

**Monsieur Bertrand MAYER**  
Président de séance



**Monsieur Gilbert CHAUVEL**  
Secrétaire de séance



**Monsieur Christophe BUSNEL**  
Nouveau Président

